



Communiqué de presse

Date

09.08.2013

Agrément de laboratoires d'analyses de sol pour les prestations écologiques requises

Dans le cadre des prestations écologiques requises (PER), les agricultrices et agriculteurs doivent faire analyser régulièrement leurs sols. Les analyses doivent être effectuées par un laboratoire agréé par l'Office fédéral de l'agriculture (OFAG). Les analyses comparatives nécessaires sont réalisées chaque année par Agroscope à Zurich, Reckenholz. Tous les laboratoires participant au test 2013 ont rempli les exigences de qualité posées. La qualité des analyses suisses est élevée par rapport aux laboratoires étrangers également.

Les laboratoires d'analyses de sol inscrits aux tests interlaboratoires nécessaires à l'obtention de l'agrément reçoivent tous les mêmes échantillons de sols, qu'ils doivent analyser en appliquant les « Méthodes de référence des stations de recherche Agroscope ». La comparaison des résultats permet par ailleurs de détecter d'éventuelles lacunes dans les procédures analytiques, ce qui garantit une qualité élevée et constante des analyses, au bénéfice de tous les intéressés. En plus des analyses prescrites par les PER, Agroscope à Zurich, Reckenholz, offre aux laboratoires intéressés, des



Agroscope propose un programme d'analyses pour les PER, les conseils de fumure et la caractérisation du site. (Photo: René Flisch, Agroscope)

[Lien vers la photo haute résolution](#)



programmes d'analyse pour le conseil de fumure et la caractérisation du site.

Seuls quatre laboratoires parmi les onze participants aux tests sont en mesure d'offrir à leurs clients la totalité du programme d'analyses (analyses PER, conseil de fumure pour tous les groupes de cultures et caractérisation du site). Pour la période de culture 2013/2014, dix laboratoires ont reçu l'agrément pour les analyses de sol prescrites dans le cadre PER. La liste peut être téléchargée depuis le site internet Agroscope.

Exigence sur le choix des méthodes pour les prestations écologiques requises

Les méthodes utilisées pour les analyses de sols sont différentes dans les grandes cultures, les cultures fourragères ou les cultures spéciales. A cela s'ajoute que, selon la culture et les propriétés du sol, on ne peut pas toujours utiliser les mêmes méthodes pour obtenir des informations fiables sur l'état de fertilité du sol. L'OFAG reconnaît les méthodes à l'acétate d'ammoniac + EDTA (AAE10), la méthode CO₂ (pour les grandes cultures et les cultures fourragères) et la méthode H₂O₁₀ (pour les cultures spéciales) pour la détermination du phosphore et du potassium dans le cadre des PER. Toutefois, un laboratoire reconnu doit choisir la méthode de manière à permettre l'interprétation des résultats selon les « Données de base pour la fumure » établies par Agroscope. L'OFAG a ainsi accédé à la demande des conseillers et des agriculteurs, qui souhaitent pouvoir choisir la méthode d'analyse en fonction des caractéristiques du sol et de la culture. Les résultats peuvent également être utilisés pour les PER et le conseil de fumure.

Analyses de sol pour le conseil de fumure

Agroscope conseille de faire analyser les échantillons de sol destinés au conseil de fumure par des laboratoires reconnus, utilisant les méthodes d'analyse qu'elle recommande. Les laboratoires reconnus pour leur prestation PER, mais qui n'ont pas reçu l'agrément pour les conseils de fumure, ne remplissent pas les exigences requises pour offrir des conseils de fumure exhaustifs et ciblés. Les indications relatives au choix des méthodes d'analyse de sol et l'interprétation des résultats pour les conseils de fumure sont consignées dans les « Données de base pour la fumure des grandes cultures et des herbages » (DBF-GCH) et dans les documents correspondants sur l'arboriculture, la viticulture et la culture maraîchère. Les instructions sur les modes de prélèvement des échantillons et les formulaires d'accompagnement correspondants peuvent être obtenus auprès des laboratoires.

Téléchargement de la liste sur le site Internet Agroscope:

[Liste des laboratoires reconnus ou recommandés pour la période de culture 2013/2014](#)



Analyses de sol pour les prestations écologiques requises (PER)

Dans le cadre des PER, l'«Ordonnance sur les paiements directs versés dans l'agriculture» (OPD) requiert de chaque agriculteur une analyse de sol de toutes ses parcelles au moins une fois tous les 10 ans. Les résultats d'analyses permettent d'optimiser la répartition des engrais sur chaque parcelle. Les analyses doivent être effectuées par un laboratoire agréé utilisant des méthodes reconnues (ch. 2.2 al. 3 annexe OPD). A des fins d'analyse statistique, les laboratoires agréés mettent à la disposition les données souhaitées concernant les analyses du sol.

Font exception à cette règle les surfaces dont la fumure est interdite, les prairies peu intensives (art. 46 OPD) et les pâturages permanents. Les exploitations qui n'apportent pas d'engrais azotés ou phosphorés sont dispensées de l'analyse du sol dans la mesure où leur charge en bétail par hectare de surface fertilisable ne dépasse pas les valeurs suivantes: 2,0 unités gros bétail fourrage (UGBF)/ha en région de plaine; 1,6 UGBF/ha dans la zone des collines; 1,4 UGBF/ha dans la zone de montagne I; 1,1 UGBF/ha dans la zone de montagne II; 0,9 UGBF/ha dans la zone de montagne III et 0,8 UGBF/ha dans la zone de montagne IV. En outre, compte tenu des analyses du sol effectuées depuis le 1er janvier 1999, aucune parcelle ne doit se situer dans les classes de fertilité «riche» (D) ou «très riche» (E) au sens des «Données de base pour la fumure des grandes cultures et des herbages», édition 2009.

Contacts

René Flisch, Chef de projet Protection des eaux/Gestion de substances
Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART
Reckenholzstrasse 191, CH-8046 Zurich, Suisse
rene.flisch@agroscope.admin.ch
+41 (0)44 377 73 23

Ania Biasio, Service de presse
Station de recherche Agroscope Reckenholz-Tänikon ART
Reckenholzstrasse 191, CH-8046 Zurich, Suisse
ania.biasio@agroscope.admin.ch
+41 (0)44 377 72 74
www.agroscope.ch

Agroscope se compose des stations de recherche Agroscope Changins-Wädenswil ACW, Agroscope Liebefeld-Posieux ALP-Haras et Agroscope Reckenholz-Tänikon ART. C'est le centre de compétences de la Confédération pour la recherche agronomique. Les trois stations de recherche actuelles seront réunies à partir de 2013 en une seule entité de recherche Agroscope sous la direction de Michael Gysi. Les activités de recherche continueront à s'organiser sur les différents sites.



Liste des laboratoires agréés pour les prestations écologiques requises et recommandés pour les analyses de sol liées au conseil de fumure pour la période de culture 2013/14

Laboratoire	Analyses PER ¹⁾			Analyses pour le conseil de fumure ³⁾		
	Méthode AAE10 ²⁾	Méthode CO2	Méthode H2O10	Grandes cultures Cultures fourragères	Cultures spéciales	Caractérisation du site
Ibu – Labor für Boden- und Umweltanalytik Postfach 150, 3602 Thoune	+	+	+	+	+	+
Sol Conseil Case postale 188, 1260 Nyon	+	+	+	+	+	+
Labor Ins AG Kerzers Industriestrasse 13, 3210 Kerzers	+	+	+	+	+	+
Agroscope Reckenholz-Tänikon ART (ne fournit pas de services aux clients privés)	+	+	+	+	+	+
LBBZ Arenenberg Bodenlabor, 8268 Salenstein	+	+	+	+	+	
hepia Genève Laboratoire des sols, 1254 Jussy	+	+	+	+	+	
Agrilogie Grange-Verney, 1510 Moudon	+	+	+			
AgroLab Swiss GmbH Oberfeld 3, 6037 Root	+					+
Hauert HBG Dünger AG Wilerstrasse 2, 3262 Suberg	+					
JardinSuisse Beratungsdienst, 3425 Oeschberg-Koppigen	+					
Office de la nature et du paysage Walcheplatz 2, Postfach, 8090 Zurich						+

¹⁾ pH, C_{org.} (humus) et au moins une des trois méthodes pour la détermination du P et K

²⁾ Pas pour les sols calcaires avec un pH > 6.8

³⁾ Analyses recommandées pour le conseil de fumure et pour la caractérisation du site

Grandes cultures et cultures fourragères: pH, C_{org.} (humus), P, K, Ca et Mg dans l'extrait à l'acétate d'ammonium + EDTA, P et K dans l'extrait à l'eau saturée de CO₂, Mg dans l'extrait au CaCl₂, taux de calcaire

Cultures spéciales: pH, C_{org.} (humus), P, K, Ca et Mg dans l'extrait à l'acétate d'ammonium + EDTA, P, K et Mg dans l'extrait à l'eau (1:10), taux de calcaire

Caractérisation du site: pH, C_{org.} (humus), texture (argile, silt et sable) pour la caractérisation du sol